Me Hélène Sicard L. LL
Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde
Vaudreuil-Dorion
Qc, J7V 0G1
Tél : 450-458-4924
Fax : 450-458-5270
helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, le 2 juin 2020

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-4114-2019, *Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2019.*

Demande de remboursement de frais de l'ACEF de Québec (ACEFQ)

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement de frais et les documents à son soutien que soumet l'ACEFQ dans le dossier en rubrique.

La Régie notera que cette demande dépasse le budget de participation soumis par un montant de 1,969,53$. Ce dépassement est entièrement dû aux frais de la procureure soussignée. En effet, dans le cadre de la demande d'intervention et du budget de participation, la soussignée a erronément estimé qu'il ne serait pas nécessaire d'investir du temps dans une argumentation, la preuve devant suffire à présenter la position de l'ACEFQ.

Toutefois, considérant que dans le cadre de son argumentation Énergir a particulièrement ciblé la preuve de l'ACEFQ, celle-ci se devait de répondre par une argumentation plus complète afin de bien éclaircir les positions et arguments de l'ACEFQ. Cette approche, qui nul doute sera utile à la Régie dans ses délibérations, explique le dépassement qui se retrouve dans la demande de remboursement de frais.

L'ACEFQ soumet respectueusement que les frais réclamés sont raisonnables et justifiés dans ces circonstances et demande à la Régie de lui octroyer tous ses frais tels que réclamés.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

(s) Me Hélène Sicard
Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Marc Cloutier
Jean-François Blain
Me Vincent Locas